

Commission des Thèses CLESCO/UPS

COMITE DE SUIVI DE THESE

Conformément à Nouvelle Loi sur le Doctorat de 2016, un Comité de Suivi de Thèse (CST) est mis en place pour permettre à la Commission des Thèses CLESCO-UPS d'examiner les conditions de bon déroulement de la thèse.

Le comité sera composé (sur proposition du directeur de thèse) d'un membre expert extérieur à Midi-Pyrénées et d'un membre appartenant à la commission des thèses et doit être validé par la commission des thèses. Le CST se réunira avant l'été de la deuxième année de thèse. Le doctorant devra lui présenter ses résultats, en discuter les perspectives (finalisation des travaux, possibilité de publication, projet post-doctoral...) et préciser les éventuelles difficultés rencontrées. Le comité s'entretiendra ensuite avec le doctorant d'une part et le directeur de thèse d'autre part. Un compte-rendu synthétique sera produit et remis à la commission des thèses. L'inscription en 3ème année n'est renouvelée qu'après réception de l'avis écrit du comité de suivi de thèse.

Rôle du comité de suivi :

Le rôle du CST est d'évaluer la progression de l'étudiant(e) au cours de ses études de doctorat. Le comité évalue également l'environnement dans lequel travaille l'étudiant(e). Les recommandations du comité doivent permettre à l'étudiant(e) d'évoluer scientifiquement et de terminer ses études dans le temps requis. En cas de problèmes, l'étudiant(e) peut à tout moment convoquer son comité.

Création du comité de suivi :

La composition du CST est proposée pour validation à la commission des thèses CLESCO-UPS au cours du 1er trimestre de la deuxième année d'inscription en thèse.

Tous les membres du comité devront être titulaires d'un doctorat. L'ouverture du comité de suivi de thèse à des partenaires industriels est possible. Le membre extérieur ne pourra pas être rapporteur de la thèse.

La présidence du comité de suivi de thèse est assurée par le membre extérieur à Midi-Pyrénées.

Convocation du comité de thèse :

L'étudiant(e) prend l'initiative de contacter les membres de son comité et planifie la rencontre (date, heure, salle).

Déroulement du comité de thèse :

Environ une semaine avant la rencontre avec son CST, l'étudiant(e) remet à chaque membre un rapport écrit (environ 5-10 pages) sur l'avancée de ses travaux.

Lors de la réunion, l'étudiant(e) présente les résultats obtenus et son calendrier jusqu'à la soutenance en présence de l'encadrant. L'étudiant(e) doit prévoir une présentation d'environ 30 minutes et une période de questions/discussion.

Une fois cette première phase terminée, les membres du CST se réunissent avec l'étudiant(e) en l'absence de son encadrant, puis avec l'encadrant en l'absence de l'étudiant(e) pour discuter des points forts, limites et écueils de son travail et aborder tout autre sujet pertinent.

Le président complète ensuite la fiche de compte-rendu et la transmet au directeur de l'ED. En cas de problèmes majeurs dans la progression des études et/ou dans la relation entre l'étudiant(e) et son directeur de thèse, il en informe la direction de l'école doctorale.